



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25050166

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

08 AVR. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0420 035 932**

Nom

(en entier) : **JACQUET BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Machine à Feu 10, 7370 Dour**

Objet de l'acte : Changement de représentant permanent du commissaire

- Extrait des décisions de l'administrateur unique du 18 février 2025:

(...)

L'administrateur unique :

2.1. Déclare avoir pris connaissance du fait que la société KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, dont le siège est établi à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.122.548, commissaire de la Société, a décidé de remplacer Mme Véronique Vandooren par M. Xavier Nys, réviseur d'entreprises, en tant que représentant permanent avec effet au 12 décembre 2024. M. Xavier Nys sera chargé de l'exécution de la mission de contrôle légal des comptes concernant l'exercice clos le 30 juin 2025 au nom et pour compte de la société KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL. (...)

2.2. Donne tous pouvoirs au délégué à la gestion journalière, ainsi qu'à M. Téo Lizin, Mme Eilouna Ochana, M. Harold Legrand, M. Harold Lenfant, et Mme Pauline Deltour et à tout autre avocat du cabinet d'avocats Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick, dont les bureaux sont situés Boulevard de l'Empereur 3 à 1000 Bruxelles, chacun pouvant agir séparément et avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes formalités nécessaires relatives au changement de représentant permanent du commissaire de la Société, et notamment, la publication d'un extrait des présentes décisions aux Annexes du Moniteur belge et, à cette fin, signer tout document, accomplir toute démarche utile auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise du Hainaut, division Mons, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

(...)

Pour extraits conformes

Téo Lizin (Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)

Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Non et/ou si l'acte est un acte interne ou un acte interne à la société, il ne peut être représenté par un représentant permanent.

Au verso

Non et/ou si l'acte est un acte interne ou un acte interne à la société, il ne peut être représenté par un représentant permanent.